



## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Du 27-04-2017**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1-Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016 ;
- 2-Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 ;
- 3-Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2016 ;
- 4-Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5-Quitus aux administrateurs ;
- 6- Réaffectation de réserves
- 7-Affectation du résultat de l'exercice 2016;
- 8-Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 9-Renouvellement du mandat d'administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur;
- 10- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes "G.A.C.";
- 11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2016

ASSURANCES SALIM  
31/12/2016



## SOMMAIRE

### Introduction

- I. La conjoncture économique nationale et internationale
- II. Le secteur des assurances en Tunisie en 2016

### Première Partie : Activités et résultats

#### **I. La Gestion Technique**

- A. Chiffre d'affaires
- B. Charge des sinistres et les provisions techniques
- C. Réassurance
- D. Résultats
- E. Résultats techniques par Branche
- F. Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

#### **II. La Gestion Générale**

- A. Placements
- B. Produits Financiers
- C. Provisions techniques et les éléments d'actif admis en représentation
- D. Frais Généraux

### Deuxième Partie : Structure du capital et autres aspects de l'activité des Assurances Salim

- I. Bilan Social
- II. Marketing et actions commerciales
- III. Gouvernance et Contrôle interne
- IV. Structure du Capital et la physionomie de l'action Salim durant 2016
- V. Prévisions et les perspectives de développement
- VI. Tableau d'évolution des capitaux propres

### Extraits des Statuts

## ***2016: "Consolidation des acquis et dynamique commerciale soutenue"***

En présence de nombreuses vulnérabilités qui pèsent toujours sur l'économie tunisienne, Assurances SALIM a pu maintenir le cap de la croissance et a réussi à clôturer l'année 2016 avec un accroissement de 19% de son chiffre d'affaires contre des estimations initiales de 12%.

Cette performance, parmi les meilleures du secteur, a été soutenue essentiellement par le retour à la croissance de l'assurance VIE suite à la mise en place d'une politique de développement cohérente.

De sa part, l'assurance non vie a affiché une évolution de 12% mais, faut-il le préciser, avec certaines disparités entre les branches.

Le taux de réalisation des prévisions budgétaires s'est établi pour l'ensemble de l'année 2016 à 109%.

Toutefois, l'évolution du résultat brut a été moins bonne que prévu puisqu'elle a été entravée par l'augmentation de la sinistralité.

**73,3MD**

Chiffre d'affaires

**+19%**

Taux d'évolution

**109%**Taux  
de réalisation**7,6MD**

Résultat Brut



# INTRODUCTION

## I. La conjoncture économique nationale et internationale:

*Sur le plan international*, et selon le rapport du F.M.I. le taux de croissance économique mondiale s'est établi à fin 2016 à 3,1% contre des estimations initiales de 3,4% révisées à la baisse en octobre 2016 à 3,2%. Ce rythme de croissance, plus lent que prévu, a été atteint avec plusieurs disparités entre les zones.

Les prévisions de croissance pour l'année 2017 tablent sur un taux de 3,4%.

"Ce regain d'optimisme a été expliqué par le FMI, dans son rapport sur les perspectives économiques dans le monde, par la politique budgétaire expansionniste attendue aux Etats-Unis, des meilleures perspectives pour l'économie chinoise ainsi que la hausse des prix du pétrole suite à un accord de réduction de l'offre entre les principaux pays producteurs." (Source BCT)

Concernant les marchés des changes internationaux, l'année 2016 a été marquée par une appréciation du taux de change du dollar face aux autres principales devises, notamment au cours des derniers mois de l'année et ce suite à l'annonce de l'adoption d'une politique expansionniste par la nouvelle administration américaine.

*Sur le plan national*, le taux de croissance économique s'est limité, au titre de l'année 2016, à 1% contre 1,1% en 2015. La situation économique nationale est restée, ainsi fragile, avec une reprise décevante ramollie par le faible niveau d'investissement, le recul de la productivité et les mauvais résultats du secteur agricole.

En ce qui concerne l'évolution du taux de change, l'année 2016 a été marquée par une dépréciation du taux de change du dinar d'une moyenne annuelle de 8,6% vis-à-vis du dollar américain et de 8,3% vis-à-vis de l'euro.

Sur l'ensemble de l'année 2016, l'économie Tunisienne a affiché un léger rebond sans toutefois atteindre les cibles. La relance de la machine économique restera ainsi tributaire des réformes à mettre en place telles que définies par le plan de développement 2016-2020.



## II. Le secteur des assurances en Tunisie en 2016:

Sur le plan sectoriel, le processus de réformes s'est poursuivi afin de garantir un meilleur encadrement de l'activité et de lui permettre de s'aligner aux normes internationales. Le devoir d'information envers l'assuré, la transparence et le professionnalisme étant de nouveaux concepts à développer. C'est ainsi qu'un plan d'action a été mis en place suite à l'étude stratégique réalisée en 2014 sur le secteur des assurances, et du contrat-programme 2015-2020, conclu avec les intervenants dans le secteur.

Les principales orientations de ces réformes étant de réviser le cadre juridique et réglementaire du secteur, le doter d'une centrale des risques, favoriser la concurrence et renforcer les moyens de contrôle, la solidité financière et la solvabilité des compagnies d'assurance.

Les principaux faits saillants qui ont caractérisé le secteur des assurances au cours de l'année 2016 étaient comme suit :

- La communication de la note réglementaire du C.G.A relative aux règles de bonne gouvernance dans les compagnies d'assurances.
- La mise en place d'une centrale des risques en assurance automobile (mise en application prévue initialement pour mars 2017 puis reportée à juillet 2017).
- La mise en place d'un référentiel tarifaire en assurance incendie "risque industriel" à l'initiative de Tunis-Ré.
- La suspension de la convention de protection inter-compagnies à partir du 01 Janvier 2017.

La structure du secteur des assurances est restée inchangée, avec 22 entreprises résidentes dont

- 12 compagnies qui opèrent en multi-branches
- 05 compagnies spécialisées en assurance vie
- 03 compagnies spécialisées en assurance " Takaful"
- 01 compagnie spécialisée en assurance des crédits
- 01 compagnie spécialisée en réassurance

Sur le plan opérationnel, les premiers chiffres provisoires du secteur des assurances ont affiché, à fin 2016, une croissance similaire à celle enregistrée en 2015, soit aux alentours de 8%. Le chiffre d'affaires global du secteur s'est établi ainsi à 1 813 MD contre 1 679MD en 2015.

La meilleure performance est attribuable à la branche vie avec un accroissement de 23%. Les souscriptions en assurances VIE se sont établies à 371MD contre 302MD en 2015.

De sa part, le volume des affaires en assurance non vie s'est établi, à fin 2016, à 1 442MD contre 1 377MD une année auparavant.

Selon des chiffres provisoires, les indemnisations ont augmenté de 2% alors que les placements ont progressé de 9%.

L'évolution du chiffre d'affaires du secteur se présente comme suit:

EN MD	2013	Evol. 13/12	2014	Evol. 14/13	2015	Evol. 15/14	2016*	Evol. 16/15
CA GLOBAL	1 413	9,90%	1 556	10,20%	1 679	7,90%	1 813	8%
CA VIE	221	10,30%	270	22,30%	302	11,80%	371	23%
CA NON VIE	1 192	9,80%	1 286	7,90%	1 377	7,10%	1 442	4,7%

\* 2016: Chiffres provisoires

### Positionnement :

Au terme de l'année 2016, Assurances SALIM a affiché un taux de croissance global de 19% réparti à +32% en assurance vie et +12% en assurances non vie.

Cette évolution plus importante que la moyenne du secteur s'est traduite par un regain de part de marché qui est passée de 3,1% en 2013 à 4% à fin 2016.

L'évolution de la part de marché de SALIM se présente comme suit:

N MD	2013	2014	2015	2016
CA SALIM	43,1	50,1	61,5	73,2
CA SECTEUR	1 413	1 556	1 679	1 813
Part de SALIM	3,10%	3,20%	3,70%	4%

\* 2016: Chiffres provisoires



**PREMIERE PARTIE**

**ACTIVITES ET RESULTATS**

## L'activité d'Assurances SALIM en 2016:

### "2016: Une année exceptionnellement dense sur tous les plans"

Malgré un contexte économique difficile, Assurances SALIM a persévéré dans sa politique de développement et a réussi à augmenter notablement son volume d'affaires pour clôturer l'année 2016 avec un taux de croissance global de 19%.

L'assurance VIE se voit afficher la meilleure performance, après deux années consécutives de défaillance opérationnelle, témoignant ainsi de la capacité de SALIM à comprendre les enjeux et relever les challenges.

La performance a été également perceptible, bien qu'à un moindre degré, au niveau de l'assurance non VIE et SALIM a fait preuve de leadership en RC Décennale.

Sur le plan commercial, SALIM a poursuivi, à un rythme soutenu tout au long de l'année 2016, dans le même élan de croissance initié depuis la fin de l'année 2014. Un plan d'action cohérent et efficient a été mis en place et l'année a été jalonnée par une présence plus renforcée et plus agressive sur le marché. L'innovation a été également mise en avant dans les orientations stratégiques de SALIM qui a confirmé davantage sa capacité d'être à l'écoute de ses clients et de modeler ses offres en adéquation avec leurs besoins.

Sur le plan organisationnel, SALIM a vécu une année pleine d'actions et a pu réaliser les projets envisagés dans le cadre de la mission de réorganisation lancée depuis septembre 2015. C'est ainsi que le premier lot de la dite mission a été couronné en septembre 2016, par la mise en place d'un organigramme nominatif et l'achèvement du plan d'aménagement.

En termes de résultats, SALIM a pu, dans l'ensemble, maintenir les valeurs positives de l'année précédente. Il convient toutefois de préciser qu'en dehors de la branche maladie, les autres branches ont affiché des résultats techniques satisfaisants qui cadrent avec les cibles de la compagnie.

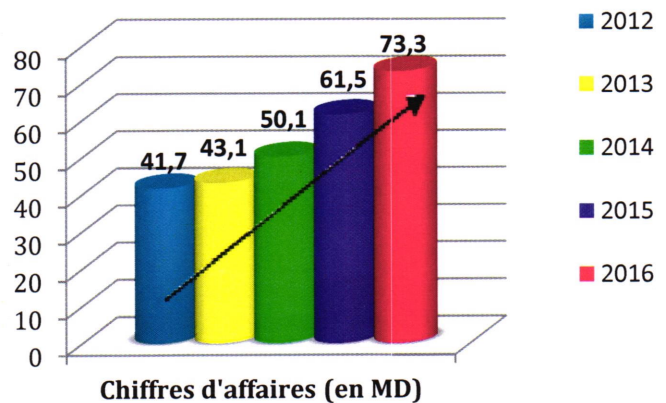


## I. LA GESTION TECHNIQUE:

### A. CHIFFRE D'AFFAIRES:

Au 31.12.2016, le chiffre d'affaires des Assurances SALIM, s'est établi, toutes branches confondues, à 73,3MD contre 61,5MD une année auparavant et contre une estimation initiale de 67,2MD, soit une croissance annuelle de 19% et un taux de réalisation des prévisions budgétaires de 109%.

L'évolution du chiffre d'affaires (2012-2016)



Cette avancée est due pour l'essentiel au regain d'activité en assurance VIE dont le chiffre d'affaires a affiché une évolution de 32% pour s'établir à 28,5MD contre 21,6MD en 2015. Rapportées aux estimations budgétaires, les souscriptions en assurance VIE ont affiché un taux de réalisation dépassant les 119%.

Au niveau de la structure globale du chiffre d'affaires, cette évolution s'est traduite par une augmentation de la part de la branche VIE dans le portefeuille de SALIM passant ainsi de 35% en 2015 à 39% en 2016. Une augmentation qui cadre parfaitement avec les orientations stratégiques de SALIM.

Un surcroît de croissance, quoique de moindre ampleur, est aussi perceptible en assurances non vie dont le chiffre d'affaires a affiché une évolution de 12% pour s'établir à 44,8MD contre 39,9MD en 2015 et contre des estimations initiales de 43,2MD. Avec un taux de réalisation global de 104% en assurances non vie, les objectifs assignés de l'année ont été dans l'ensemble dépassés.

L'évolution du chiffre d'affaires par branche se présente comme suit:

EN DT	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Prévisions 2016	Taux d'évolution	Taux de réalisation
VIE	21 613 039	28 477 029	24 000 000	32%	119%
IARD	5 592 004	5 935 592	6 100 000	6%	97%
AUTO	15 180 308	17 501 276	15 752 000	15%	111%
ENGINEERING	2 577 705	3 038 443	2 800 000	18%	109%
TRANSPORT	3 620 725	2 290 247	3 050 000	-37%	75%
MALADIE	12 924 180	16 034 360	15 500 000	24%	103%
NON VIE	39 894 922	44 799 918	43 202 000	12%	104%
<b>Total</b>	<b>61 507 961</b>	<b>73 276 947</b>	<b>67 202 000</b>	<b>19%</b>	<b>109%</b>

#### ANALYSE DE CHIFFRES D'AFFAIRES:

##### ✓ Taux de croissance des affaires nouvelles:

Témoignant de l'efficacité commerciale de la compagnie et du dynamisme de son réseau de distribution, le taux de croissance des affaires nouvelles s'est établi à **13%** contre **10%** en 2015. Cette évolution confirme l'approche commerciale plus agressive, orientée "client" adoptée par SALIM.

##### ✓ Taux de résiliation:

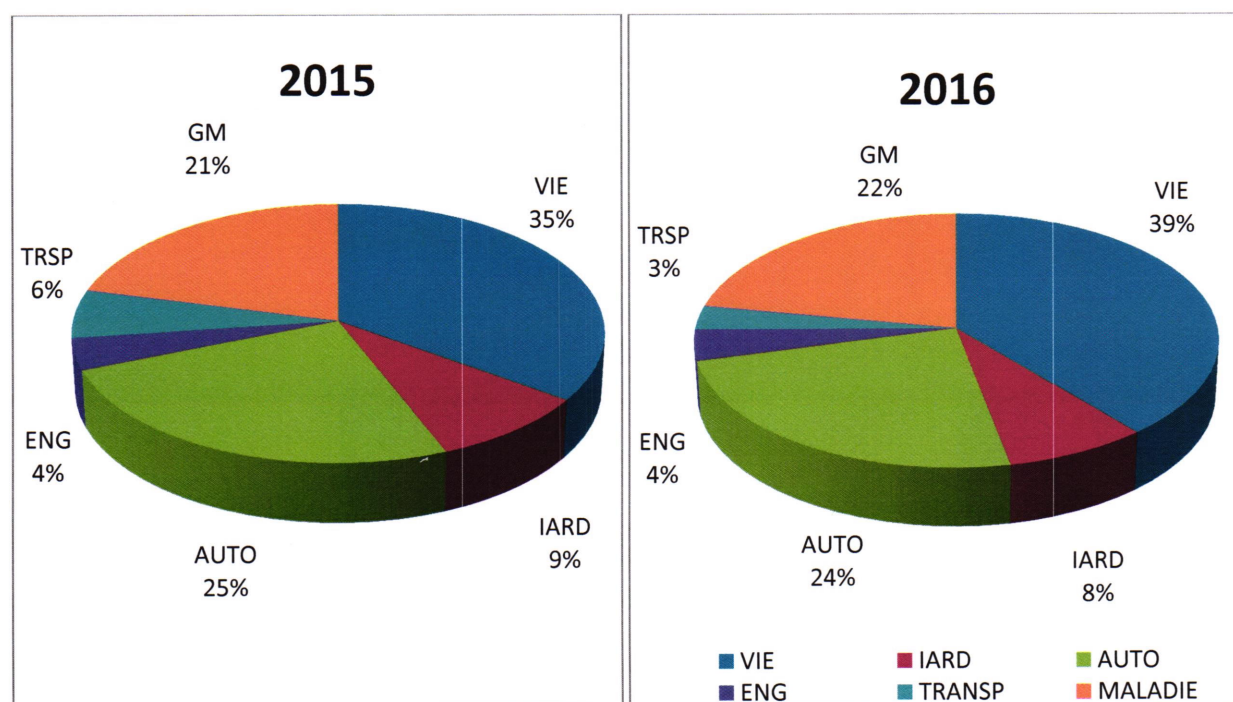
De sa part, le taux de résiliation, toutes branches confondues est passé de **8%** en 2015 à **6,6%** en 2016. Cette amélioration fait preuve de la politique de fidélisation de SALIM.

#### STRUCTURE DU CHIFFRE D'AFFAIRES:

Témoignant davantage de la rigueur de ses orientations stratégiques, SALIM a retrouvé en 2016, sa structure cible avec une prépondérance de la branche vie à hauteur de **39%** contre **35%** en 2015, **24%** pour l'automobile contre **25%** en 2015 et **37%** pour les autres branches contre **40%** une année auparavant.



L'évolution de la structure du chiffre d'affaires se présente comme suit:



## **B. CHARGE DE SINISTRES ET PROVISIONS TECHNIQUES:**

### **LA CHARGE DE SINISTRES:**

Au 31.12.2016, les sinistres payés, toutes branches confondues, ont totalisé 37,6MD contre 26,8MD en 2015 et contre une estimation initiale de 27MD affichant ainsi une évolution de 40% et un taux de réalisation de 139%.

L'évolution des prestations payées par branche se présentent comme suit:

EN DT	31.12.2015	31.12.2016	Prévisions 31.12.2016	Taux de réalisation	Taux d'évolution	Structure
VIE	7 646 557	8 445 776	5 700 000	148%	10%	22%
IARD	619 868	1 636 021	775 000	211%	164%	4%
AUTO	8 956 601	11 354 492	9 400 000	121%	27%	30%
ENGINEERING	231 376	114 856	490 000	23%	-50%	0%
TRANSPORT	702 088	251 942	400 000	63%	-64%	1%
MALADIE	8 632 277	15 757 778	10 200 000	154%	83%	42%
NON VIE	19 142 211	29 115 088	21 265 000	137%	52%	78%
<b>Total</b>	<b>26 788 768</b>	<b>37 560 864</b>	<b>26 965 000</b>	<b>139%</b>	<b>40%</b>	<b>100%</b>

De sa part, la charge totale des sinistres s'est établie au 31.12.2016 à 38,3MD contre 30,2MD en 2015 et contre une estimation initiale de 30,9MD, soit un taux d'évolution de 27% et une réalisation en dépassement des prévisions budgétaires de l'ordre de 24%.

L'évolution de la charge globale de sinistres par branche se présente comme suit:

EN DT	31.12.2015	31.12.2016	Prévisions 31.12.2016	Taux de réalisation	Taux d'évolution	Structure
VIE	8 532 284	7 603 192	7 380 000	103%	-11%	20%
IARD	1 521 267	1 561 680	1 400 000	112%	3%	4%
AUTO	10 119 683	11 736 825	10 250 000	115%	16%	31%
ENGINEERING	135 192	-31 636	595 000	-5%	-123%	0%
TRANSPORT	570 300	642 413	473 500	136%	13%	2%
MALADIE	9 300 849	16 768 217	10 830 000	155%	80%	44%
NON VIE	21 647 291	30 677 499	23 548 500	130%	42%	80%
<b>Total</b>	<b>30 179 574</b>	<b>38 280 691</b>	<b>30 928 500</b>	<b>124%</b>	<b>27%</b>	<b>100%</b>

#### LE RATIO COMBINE:

Au 31.12.2016, le ratio combiné s'est établi à 84% contre 83% en 2015. Cette aggravation est liée essentiellement à l'évolution plus importante de la sinistralité par rapport au chiffre d'affaires. De même, l'évolution plus importante du chiffre d'affaires des agents généraux et des courtiers par rapport aux souscriptions directes s'est traduite par une évolution des frais d'acquisition et par conséquent du ratio combiné.

EN DT

Désignation	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Variation en %
Chiffre d'affaires	61 507 963	73 276 947	19%
Charges de Prestations	30 179 574	38 280 691	27%
Frais d'acquisition	8 737 093	10 922 683	25%
Frais d'administration	10 214 736	10 366 726	1%
Dotation pour PPNA	2 662 953	2 294 127	-14%
<b>Ratio Combiné</b>	<b>83%</b>	<b>84%</b>	<b>1%</b>



**LES PROVISIONS TECHNIQUES:**

Au 31.12.2016, les engagements techniques des Assurances SALIM ont totalisé 131,6MD contre 121,6MD en 2015 soit une évolution de 8%.

Le détail des provisions techniques se présente comme suit:

EN DT

Provisions Techniques	31.12.2015	31.12.2016	Evolution
Provisions Mathématiques VIE	47 575 250	54 519 841	15%
Provisions pour primes non acquises	16 072 870	18 366 997	14%
Provisions pour sinistres à payer VIE	15 145 064	14 302 481	-6%
Provisions pour sinistres à payer non VIE	41 135 689	42 698 100	4%
Provisions pour égalisation et équilibrage	1 586 645	1 586 645	0%
Provisions pour PB non vie	76 310	103 000	35%
Autres provisions techniques non vie	-	-	-
<b>Total</b>	<b><u>121 591 828</u></b>	<b><u>131 577 063</u></b>	<b>8%</b>

**C. LA REASSURANCE:**

Au 31.12.2016, les primes cédées ont totalisé 24,2MD contre 23MD en 2015 soit une évolution de 5%. Rapportée au chiffre d'affaires, les primes cédées ont affiché un taux de cession de 33% contre 37% en 2015.

Le solde de réassurance se présente comme suit:

En DT	31.12.2015	31.12.2016	Variation
Primes émises et acceptées	61 507 963	73 276 947	19%
Primes cédées	-22 996 416	-24 198 876	5%
<b>Taux de cession</b>	<b>37%</b>	<b>33%</b>	
Commissions reçues	9 380 609	10 949 795	17%
Sinistres réglés à la charge des réassureurs	4 763 106	5 448 860	14%
<b>Part dans les prestations payées</b>	<b>18%</b>	<b>15%</b>	
Variation de la provision pour sinistres	2 788 113	85 415	-97%
variation des autres provisions techniques	3 747 945	4 083 526	9%
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-2 316 643</b>	<b>-3 631 280</b>	<b>57%</b>

**D. RESULTATS:**

Le développement du chiffre d'affaires vie conjugué à une amélioration de la sinistralité se sont traduits au 31.12.2016 par une augmentation importante du bénéfice technique de la branche qui passait de 4,5MD en 2015 à 5,8MD en 2016, soit un accroissement de 29%.

Toutefois cette performance n'est pas perceptible au niveau des branches non vie dont le résultat technique s'est vu sensiblement impacté par la forte sinistralité en assurance maladie et s'est donc replié de 61% pour se situer à 1,3MD contre 3,4MD en 2015.

Le résultat brut au 31.12.2016 s'est établi à 7,6MD contre 8,3 MD en 2015, soit une baisse de 9%.

De sa part le résultat net avant contribution exceptionnelle s'est établie à 5,7MD contre 6MD en 2015 soit une baisse de 6%.

Sous l'effet d'une contribution exceptionnelle de 590md, le résultat net de l'exercice 2016 s'est établi à 5,1MD.

**E. RESULTATS TECHNIQUES PAR BRANCHE:**

Afin de mieux comprendre l'évolution du résultat technique consolidé, il convient d'analyser les résultats de chaque branche d'activités.

**LA BRANCHE VIE:**

Meilleure performance de l'année 2016, la branche vie a affiché un chiffre d'affaires global de 28,5MD contre 21,6MD une année auparavant, soit une évolution de 32% et un taux de réalisation des prévisions de 119%.

L'accroissement du chiffre d'affaires, s'est traduit par une augmentation de la part de la branche dans la structure du chiffre d'affaires global de SALIM pour s'établir à 39% contre 35% en 2015.

En ce qui concerne la sinistralité, l'année 2016 a été marquée par le retour à la normale de la sinistralité traduit par une baisse de 11% des la charge de prestations.



C'est ainsi que l'évolution des prestations payées par rapport à 2015 n'est autre qu'une augmentation de la cadence des paiements et une réduction des délais moyens de règlement.

La croissance du chiffre d'affaires de la branche vie, accompagnée par une amélioration de la sinistralité au cours de l'exercice 2016 ont sensiblement affecté le ratio de S/P qui est passé de 39% en 2015 à 27% en 2016.

En termes de résultat, la performance opérationnelle s'est traduite par une augmentation du bénéfice technique de la branche vie qui est passé de 4,5MD en 2015 à 5,8MD en 2016

L'évolution du résultat technique de la branche vie se présente comme suit:

EN DT	31.12.2015	31.12.2016	Evol.
<b>Chiffre d'affaires</b>	21 613 039	28 477 029	32%
<b>Charge de prestations</b>	8 532 284	7 603 192	-11%
<b>Autres Provisions Techniques</b>	4 724 021	6 944 591	47%
<b>Solde de souscription</b>	8 356 735	13 929 247	67%
<b>Charges de gestions</b>	8 398 739	9 797 524	17%
<b>Solde financiers</b>	2 042 098	2 087 338	2%
<b>Solde de réassurance</b>	2 502 371	-413 377	-117%
<b>Résultat technique</b>	<b>4 502 464</b>	<b>5 805 684</b>	<b>29%</b>
<b>RATIO S/P</b>	<b>39%</b>	<b>27%</b>	<b>-32%</b>

### **LA BRANCHE AUTOMOBILE:**

En signe de performance, le chiffre d'affaires automobile a augmenté de 15% tout en préservant une part de 24% dans la structure globale du chiffre d'affaires.

Le développement du chiffre d'affaires, alimenté par des souscriptions en début d'année s'est traduit par une évolution de 19% des primes acquises chose qui a favorablement impacté le ratio S/P de la branche automobile qui est passé de 75% en 2015 à 73% en 2016.

L'évolution du résultat technique de la branche automobile se présente comme suit:

EN DT	31.12.2015	31.12.2016	Evol.
<b>Chiffre d'affaires</b>	15 180 309	17 501 276	15%
<b>Primes Acquisées</b>	13 503 997	16 119 458	19%
<b>Charges de SIN</b>	10 119 683	11 736 825	16%
<b>Solde de souscription</b>	3 384 314	4 382 632	29%
<b>Charges de gestion</b>	3 984 280	4 278 951	7%
<b>Solde financiers</b>	1 551 845	1 650 327	6%
<b>Solde de réassurance</b>	165 620	-684 703	-513%
<b>Résultat technique</b>	<b>1 117 499</b>	<b>1 069 305</b>	<b>-4%</b>
<b>RATIO S/P</b>	<b>75%</b>	<b>73%</b>	<b>-3%</b>

### **LA BRANCHE ENGINEERING:**

Dans un contexte difficile, Assurances SALIM a réussi à emporter le défi et à retrouver son leadership en assurance Décennale, confirmant ainsi son positionnement avancé dans le pool avec une part de plus de 24%.

Le chiffre d'affaires de la branche s'est établi à 3MD contre 2,6MD en 2015 soit une évolution de 18% et un taux de réalisation de 109%.

La sinistralité de la branche s'est considérablement atténuée pour afficher une charge négative de -31md contre 135md en 2015.

Tous ces éléments conjugués, adossés à un plan de réassurance cohérent se sont traduits par une amélioration notable du résultat technique de la branche qui est passé de 370md en 2015 à 918md en 2016.

L'évolution du résultat technique se présente comme suit:

EN DT	31.12.2015	31.12.2016	Evol.
<b>Chiffre d'affaires</b>	2 577 705	3 038 443	18%
<b>Primes Acquisées</b>	2 187 413	1 954 046	-11%
<b>Charges de SIN</b>	135 192	-31 636	-123%
<b>Solde de souscription</b>	2 052 221	1 985 682	-3%
<b>Charges de gestion</b>	1 113 791	1 026 708	-8%
<b>Solde financiers</b>	383 748	419 875	9%
<b>Solde de réassurance</b>	-952 015	-460 276	-52%
<b>Résultat technique</b>	370 164	918 572	148%
<b>RATIO S/P</b>	<b>6%</b>	<b>0%</b>	<b>-100%</b>



**LA BRANCHE TRANSPORT:**

Au 31.12.2016, le chiffre d'affaires transport s'est établi à 2,3MD contre 3,6MD en 2015, soit une baisse de 37%.

Rapporté à une sinistralité plus accrue suite à la survenance de sinistres importants en coassurance, le solde de souscription c'est rétréci de 34% passant de 2,9MD en 2015 à 1,9MD en 2016 et le ratio S/P s'est aggravé pour s'établir à 33% contre 19% en 2015. Cette défaillance opérationnelle a été toutefois compensée par le regain en coût de réassurance.

Le résultat technique de la branche transport a affiché, ainsi, un bénéfice technique de 376md contre un bénéfice technique de 122md en 2015, soit une augmentation de plus de 208%.

Le résultat technique de la branche transport se présente comme suit :

EN DT	31.12.2015	31.12.2016	Evol.
Chiffre d'affaires	3 620 725	2 290 247	-37%
Primes Acquisés	3 505 634	2 577 748	-26%
Charges de SIN	570 300	642 413	13%
Solde de souscription	2 935 334	1 935 335	-34%
Charges de gestion	497 808	611 771	23%
Solde financiers	-5 828	-7 658	31%
Solde de réassurance	-2 309 560	-939 535	-59%
Résultat technique	122 139	376 370	208%
RATIO S/P	19%	33%	71%

**LA BRANCHE INCENDIE:**

Au terme de 2016, le chiffre d'affaires incendie s'est établi à 4,5MD contre 4,1MD une année auparavant, soit une évolution de 10%. La part de la branche dans le chiffre d'affaires global s'est légèrement améliorée passant de 5% en 2015 à 6% en 2016.

Au 31.12.2016, la sinistralité de la branche s'est redressée et la charge de sinistres a diminué de 19% pour s'établir à 1,2MD contre 1,5MD en 2015.

En termes de résultat, la branche incendie a affiché un bénéfice technique de 847md contre 322md en 2015, soit une évolution de 163%.

Le résultat technique de la branche incendie se présente comme suit :

EN DT	31.12.2015	31.12.2016	Evol.
<b>Chiffre d'affaires</b>	4 056 112	4 455 590	10%
<b>Primes Acquisées</b>	3 881 322	4 298 661	11%
<b>Charges de SIN</b>	1 463 982	1 189 144	-19%
<b>Solde de souscription</b>	2 417 340	3 109 517	29%
<b>Charges de gestion</b>	1 331 358	1 444 223	8%
<b>Solde financiers</b>	255 774	246 278	-4%
<b>Solde de réassurance</b>	-1 019 328	-1 064 441	4%
<b>Résultat technique</b>	322 428	847 131	163%
<b>RATIO S/P</b>	<b>38%</b>	<b>28%</b>	<b>-27%</b>

#### **LA BRANCHE ARD:**

Au 31.12.2016, le chiffre d'affaires ARD s'est établi à presque le même niveau que l'année passée avec une légère baisse de 4%.

La part de la branche dans le chiffre d'affaires global de SALIM s'est légèrement améliorée passant de 1% à 2%.

La sinistralité s'est légèrement aggravée et est passée de 300md à 372md en 2016.

Le résultat de la branche a évolué considérablement passant d'un bénéfice technique de 7md en 2015 à 673md en 2016.

Le résultat de la branche se présente comme suit :

DT	31.12.2015	31.12.2016	Evol.
<b>Chiffre d'affaires</b>	1 535 892	1 480 001	-4%
<b>Primes Acquisées</b>	1 490 267	1 488 308	0%
<b>Charges de SIN</b>	295 285	372 536	26%
<b>Solde de souscription</b>	1 194 982	1 115 772	-7%
<b>Charges de gestion</b>	608 457	511 267	-16%
<b>Solde financiers</b>	124 987	137 744	10%
<b>Solde de réassurance</b>	-703 732	-68 948	-90%
<b>Résultat technique</b>	7 780	673 301	8554%
<b>RATIO S/P</b>	<b>20%</b>	<b>25%</b>	<b>26%</b>



**LA BRANCHE MALADIE:**

Au 31.12.2016, le chiffre d'affaires maladie a affiché une évolution de 24% passant de 13MD en 2015 à 16MD en 2016. Rapporté aux estimations budgétaires, il a affiché un taux de réalisation de 103%.

Comme déjà expliqué, l'évolution importante du chiffre d'affaires s'est traduite par une évolution du nombre des adhérents et par conséquent du nombre total des prestataires.

Au 31.12.2016, la branche maladie a affiché un déficit technique de 2,5MD contre un bénéfice technique de 1,5MD en 2015. Il se présente comme suit:

EN DT	31.12.2015	31.12.2016	Evol.
<b>Chiffre d'affaires</b>	12 924 180	16 034 360	24%
<b>Primes Acquises</b>	12 663 338	16 067 570	27%
<b>Charges de SIN</b>	9 300 849	16 768 217	80%
<b>Solde de souscription</b>	3 362 490	-700 646	-121%
<b>Charges de gestion</b>	1 979 716	1 979 586	0%
<b>Solde financiers</b>	126 855	148 262	17%
<b>Résultat technique</b>	1 509 629	-2 531 970	-268%
<b>RATIO S/P</b>	<b>73%</b>	<b>104%</b>	<b>43%</b>

**F. Evolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années:**

EN DT	2016	2015	2014	2013	2012
<b><u>1-CHIFFRE D'AFFAIRES</u></b>					
Vie	28 477 029	21 613 039	20 344 074	18 536 777	20 291 387
Groupe Maladie	16 034 360	12 924 180	8 454 816	7 494 526	7 341 363
Automobile	17 501 276	15 180 309	11 401 061	9 810 665	8 616 345
Risques Techniques et Divers	4 518 444	4 113 598	3 970 872	2 644 893	1 979 610
Incendie	4 455 590	4 056 112	3 363 618	2 423 767	1 743 294
Transport	2 290 247	3 620 725	2 591 429	2 197 469	1 759 698
<b>Total</b>	<b><u>73 276 947</u></b>	<b><u>61 507 963</u></b>	<b><u>50 125 870</u></b>	<b><u>43 108 097</u></b>	<b><u>41 731 697</u></b>
<b><u>2-SINISTRE REGLES</u></b>	<b><u>37 560 864</u></b>	<b><u>26 788 768</u></b>	<b><u>18 820 055</u></b>	<b><u>17 294 755</u></b>	<b><u>16 582 091</u></b>
<b><u>3-PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>					
3-1 provisions mathématiques	54 519 841	47 575 250	42 851 229	38 524 346	34 903 157
3-2 provisions pour primes non acquises	18 366 997	16 072 870	13 409 917	11 295 923	10 920 667
3-3 provisions pour sinistres à payer	57 000 581	56 280 754	52 889 947	51 013 562	47 088 488
3-4 provisions pour PB et ristournes (non vie)	103 000	76 310	52 158	63 437	49 231
3-5 provisions pour égalisation et équilibrage	1 586 645	1 586 645	1 348 645	976 012	672 543
3-6 autres provisions techniques		-	-	294 941	767 064
<b>Total</b>	<b><u>131 577 063</u></b>	<b><u>121 591 829</u></b>	<b><u>110 551 897</u></b>	<b><u>102 168 221</u></b>	<b><u>94 401 150</u></b>
<b><u>4-LES PLACEMENTS</u></b>					
4-1 placements	125 624 557	118 653 202	109 837 034	102 478 118	92 509 979
4-2 produits des placements	7 556 180	6 874 849	5 878 710	5 097 162	4 142 579
<b>5- RESULTATS BRUTS</b>	7 596 066	8 345 463	7 616 647	5 530 023	5 693 112
<b>6-RESULTATS NETS</b>	<b><u>5 122 865</u></b>	<b><u>6 057 461</u></b>	<b><u>5 417 406</u></b>	<b><u>3 670 405</u></b>	<b><u>4 197 207</u></b>
<b>7-DIVIDENDES PAR ACTION</b>	-	1	0,950	0,850	0,850



## II. LA GESTION GENERALE:

### A. PLACEMENTS:

Au 31.12.2016, le portefeuille placement a totalisé 126MD contre 119MD en 2015, soit une évolution de 6%.

### B. LES PRODUITS FINANCIERS :

Les produits financiers ont totalisé 7,6MD contre 6,9MD en 2015, soit une augmentation de 10%.

### C. PROVISIONS TECHNIQUES ET ELEMENTS D'ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION

Au 31.12.2016, Assurances SALIM a affiché un taux de représentation des provisions techniques de l'ordre de 97,4%.

### D. FRAIS GENERAUX :

Au 31.12.2016, les frais généraux ont totalisé 10,4MD contre 10,2MD en 2015, et contre des estimations initiales de 10,3MD, soit une évolution de 1,5% et un taux de réalisation des prévisions de 101%.

**DEUXIEME PARTIE**

**STRUCTURE DU CAPITAL ET AUTRES**  
**ASPECTS DE L'ACTIVITE DES ASSURANCES**  
**SALIM**



## I. BILAN SOCIAL:

### ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En septembre 2015, SALIM s'est engagée dans une mission de réorganisation dont l'objectif étant la mise en place d'une organisation efficace, adaptée aux besoins de la compagnie et dotée d'un personnel bien préparé et qualifié.

La première phase de la mission, dédiée au diagnostic de l'existant et à l'élaboration des bilans de compétence a été couronnée par la mise en place d'un organigramme cible validé et approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 19 Avril 2016.

Au 31.12.2016, la répartition des employés s'est présentée comme suit:

Catégories	2012	2013	2014	2015	2016
Cadres de direction	22	21	28	29	32
Cadres supérieurs	27	26	20	20	20
Personnel d'encadrement	16	15	16	18	19
Agents d'exécution	9	7	7	8	6
Agents de service	0	0	0	0	0
<b>Total Personnel Permanent</b>	<b>74</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>75</b>	<b>77</b>

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE:

Afin d'être plus prêt à relever les challenges, à saisir les opportunités de croissance et à comprendre les enjeux de plus en plus complexes, SALIM a participé dans 26 actions de formation qui ont fait profiter 20 cadres

### SYSTEME D'INFORMATION:

Le système d'information est l'un des facteurs de différenciation sur lequel Assurances SALIM veut miser pour remporter les défis de la compétitivité.

SALIM Dispose déjà d'un système d'information performant qui couvre actuellement plus de 95% des processus opérationnels et qui représente un élément de taille du patrimoine technique de la compagnie.

## I. BILAN SOCIAL:

### ORGANISATION ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En septembre 2015, SALIM s'est engagée dans une mission de réorganisation dont l'objectif étant la mise en place d'une organisation efficace, adaptée aux besoins de la compagnie et dotée d'un personnel bien préparé et qualifié.

La première phase de la mission, dédiée au diagnostic de l'existant et à l'élaboration des bilans de compétence a été couronnée par la mise en place d'un organigramme cible validé et approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 19 Avril 2016.

Au 31.12.2016, la répartition des employés s'est présentée comme suit:

Catégories	2012	2013	2014	2015	2016
Cadres de direction	22	21	28	29	32
Cadres supérieurs	27	26	20	20	20
Personnel d'encadrement	16	15	16	18	19
Agents d'exécution	9	7	7	8	6
Agents de service	0	0	0	0	0
<b>Total Personnel Permanent</b>	<b>74</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>75</b>	<b>77</b>

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE:

Afin d'être plus prêt à relever les challenges, à saisir les opportunités de croissance et à comprendre les enjeux de plus en plus complexes, SALIM a participé dans 26 actions de formation qui ont fait profiter 20 cadres

### SYSTEME D'INFORMATION:

Le système d'information est l'un des facteurs de différenciation sur lequel Assurances SALIM veut miser pour remporter les défis de la compétitivité.

SALIM Dispose déjà d'un système d'information performant qui couvre actuellement plus de 95% des processus opérationnels et qui représente un élément de taille du patrimoine technique de la compagnie .



## II. MARKETING ET ACTIONS COMMERCIALES:

L'année 2016 a été par excellence, l'année de l'innovation. Assurances SALIM s'est engagée davantage sur la voie de l'innovation confirmant ainsi sa capacité d'être à l'écoute de ses clients, d'anticiper leurs besoins et de modeler ses offres en adéquation avec leurs attentes et leurs exigences. Elle a procédé ainsi au lancement de quatre nouveaux produits, conçus pour répondre aux besoins de ses clients.

En matière de communication, SALIM a poursuivi sa stratégie communicationnelle initiée en 2015, et a procédé à différentes actions promotionnelles orientées "produits" afin de présenter sa gamme de produit et de la faire connaître auprès du grand public. Dans ce même contexte, et en action de valorisation de son image, Assurances SALIM a procédé en 2016 au développement d'une charte "AGENCE". Dans un premier temps, cette expérience a été menée avec réussite dans deux points de vente et par la suite sera généralisée pour tous les points de vente.

De même, SALIM a continué tout au long de l'année 2016 ses efforts pour être plus présente sur le marché à travers une participation plus importante dans différents salons et foires professionnels (Assur Bank Expo / Pro-Immo 2016/ Forum arabe des organismes des activités d'assurance/ Jnpi/ Memory Run Tunisia).

## III. LA GOUVERNANCE ET LE CONTROLE INTERNE:

Dans ce contexte économique marqué par une exigence prudentielle de plus en plus accrue et devant la nécessité de se conformer aux normes internationales et d'instaurer les règles de bonne gouvernance, permettant à SALIM de fonctionner durablement conformément aux objets assignés, et en toute transparence, vis-à-vis de son environnement. Et en vertu des nouvelles dispositions de la note du comité général des assurances en la matière, SALIM a procédé, lors de la réunion de son conseil d'administration du 22.12.2016 au renforcement de son dispositif de gouvernance par la création de deux nouveaux comités issus du conseil d'administration à savoir le comité de risques management et le comité de recrutement et de rémunération.

La gouvernance de la société des Assurances SALIM repose essentiellement sur les organes suivants:

- Le Conseil d'administration
- La Direction Générale
- Le comité de réflexion stratégique
- Le comité permanent d'audit
- Le comité de risques management
- le comité de recrutement et de rémunération.
- L'audit externe
- Les comités spécifiques internes

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Le conseil d'administration est composé de 10 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2014, pour un mandat de 3ans et se réunit au moins quatre fois par an.

Ayant pour mission principale d'administrer la société, le conseil d'administration veille à la performance stratégique et financière de l'organisation et détermine les orientations de l'activité et leur mise en œuvre.

Les membres du conseil d'administration sont:

- ❖ Mr AHMED TRABELSI: Président du Conseil
- ❖ BANQUE DE L'HABITAT
- ❖ EPARGNE INVEST SICAF
- ❖ SIM SICAR
- ❖ MODERN LEASING
- ❖ SIFIB
- ❖ Mme HAIFA LAARIBI
- ❖ Mr. NEJIB MARZOUGUI
- ❖ Mr. RADHOUANE ZOUARI
- ❖ Mr. TAREK CHERIF



**LA DIRECTION GENERALE:**

La Direction Générale, confiée par le Conseil d'Administration à Madame DALILA BADER KOUBAA, elle assure la conduite opérationnelle de la société et met en œuvre les stratégies définies par le Conseil d'Administration.

**LE COMITE DE REFLEXION STRATEGIQUE:**

Comité spécialisé chargé d'assister le conseil dans sa réflexion et ses décisions. Il est composé des membres du conseil d'administration et du directeur général, il a pour rôle principale d'analyser les grandes orientations stratégiques envisageables pour le développement de l'entreprise.

**LE COMITE PERMANENT D'AUDIT:**

Comite permanent, composé de 3 membres du conseil d'administration et l'auditeur interne. Ce comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et veille au suivi des processus qui concourent à leur établissement et à l'appréciation des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

**LE COMITE DE RISQUES MANAGEMENT:**

Comite permanent, composé de 3 membres du conseil d'administration. Ce comité aide le conseil d'administration à définir la stratégie de gestion des risques et le contrôle de sa mise en place. Il a entre autres attributions l'élaboration et la mise à jour de la stratégie de gestion des risques avec l'indication des plafonds des risques acceptés et l'approbation de la charte des mesures et de contrôle des risques. et l'évaluation des risques auxquelles s'exposent la société et la conformité de la stratégie mise en place pour la gestion de ces risques.

**LE COMITE DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION:**

Comite permanent, composé de 3 membres du conseil d'administration. Ce comité est chargé de la mise en place et du suivi de la politique de nomination et de rémunération, et de la politique de recrutement et de remplacement des dirigeants

et cadres supérieurs, ainsi que la mise en place d'un cadre pour les états de conflits d'intérêts.

**L'AUDIT EXTERNE:**

Assuré par deux commissaires aux comptes qui procèdent à un examen indépendant et formel de la situation financière à communiquer.

**LES COMITES SPECIFIQUES INTERNES:**

Comités spécifiques chargés d'assister les organes de décision:

- Comité de placement
- Comité Directeur
- Comité de sinistres
- Comité d'achat.
- Comité d'examen des rapports d'inspection

**IV. LA STRUCTURE DU CAPITAL ET LA PHYSIONOMIE DE L'ACTION SALIM DURANT 2016:**

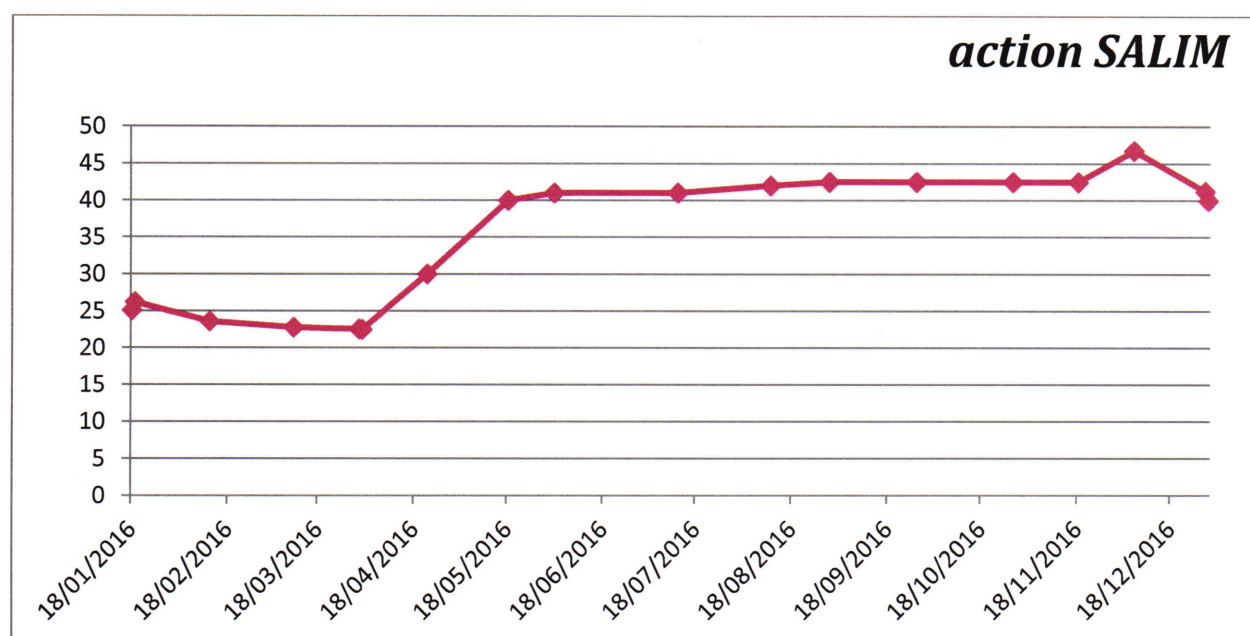
En termes d'actionnariat, l'année 2016 a été marquée par le changement de la structure du capital de SALIM suite à l'entrée d'un nouvel actionnaire privé, le départ d'un actionnaire administrateur, mais aussi par le franchissement du seuil de 33.33% par la société d'assurance CARTE et CARTE VIE. Un franchissement, dont les intentions restent jusqu'à présentes méconnues.

**COMPORTEMENT DE L'ACTION SALIM AU COURS DE 2016 :**

L'action SALIM a clôturé l'année 2016 au cours de 40D, contre 27.80D une année auparavant. Le cours le plus haut de l'année étant de 43D et le plus bas est de 22.10D. Toutefois, une transaction en bloc a été conclue le 06 décembre 2016, elle a porté sur 141 059 titres pour une valeur totale 6,6MD soit un cours unitaire de 46.75D.

L'année 2016 a enregistré des seuils records quant au nombre des titres échangés, au volume des capitaux échangés et même au niveau de l'évolution du cours de l'action SALIM.





Les principaux indicateurs de l'année se présentent comme suit:

	2015	2016
<b>Cours plus haut de l'année (dt)</b>	28.5	46.75
<b>Cours plus bas de l'année (dt)</b>	19.00	22.10
<b>Nombre d'échanges de l'année</b>	689	671
<b>Quantité échangée de l'année</b>	135 783	886 670
<b>Capitaux échangés de l'année</b>	3 148 mD	32MD
<b>Rendement</b>	8,18%	14,47%

## V. LES PREVISIONS ET LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Au vu des circonstances économiques et financières actuelles, l'année 2017 s'annonce déjà difficile mais surtout déterminante sur tous les plans. Veiller à la poursuite de la satisfaction client, demeurer leader en assurances VIE et en RC décennale, Capter les opportunités de croissance en développant l'activité et en augmentant les synergies, dégager une rentabilité durable, seront certes les priorités de SALIM pour l'année 2017 et représenteront des leviers de croissance incontournables pour cet exercice.

En parallèle, et afin de renforcer davantage sa réactivité face aux aléas de la conjoncture, Assurances SALIM poursuivra sur la même voie de la réorganisation et de la modernisation en misant sur deux facteurs de différenciation qui se situent au cœur même de sa stratégie à savoir le capital humain et le système d'information. Sur ce plan, l'année 2017 s'annonce donc prometteuse avec son lot de projets et de développement aussi bien en ce qui concerne la finalisation des chantiers de l'organisation, qu'en ce qui se rapporte au projet de la refonte de son système d'information.

Par ailleurs, et au vu des réformes en matière de gouvernance et de gestion de risques, ainsi que les nouvelles dispositions en matière de solvabilité et de provisionnement, l'efficacité financière et la couverture des engagements techniques semblent être des indicateurs de taille qui témoignent de la solidité financière de la société et de sa capacité à honorer ses engagements vis-à-vis des assurés et à faire face aux aléas inhérents à l'activité d'assurance. Dans cette optique, et afin d'optimiser sa gestion financière et renforcer son portefeuille de placements, Assurances SALIM mise sur l'optimisation de sa politique de recouvrement et la consolidation de son portefeuille des placements.

L'évolution des indicateurs d'activité attendue à fin 2017 se présentera comme suit :

EN DT

Désignation	31.12.2016	31.12.2017	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	73 276 947	80 300 000	10%
<b>Charges de Prestations</b>	38 280 691	39 918 275	4%
<b>Frais d'acquisition</b>	10 922 683	11 423 183	5%
<b>Frais d'administration</b>	10 366 726	13 438 604	30%
<b>Dotation pour PNA</b>	2 294 127	2 370 640	3%
<b>Ratio Combiné</b>	84%	83%	-1%
<b>Résultat technique vie</b>	5 805 684	7 734 963	33%
<b>Résultat technique non vie</b>	1 352 709	2 777 740	105%
<b>Résultat Brut</b>	7 596 066	11 142 025	47%



## VI. TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES:

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestisse- ments	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2010</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 138 830</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>		<b>904 156</b>	<b>773</b>	<b>3 757 722</b>	<b>30 420 981</b>
affectation AGO du 05/05/2011		187 925	1 550 000			150 000	1 869 797	-3 757 722	
Réaffectation des réserves			-1 550 000			-50 000			-1 600 000
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						6 766			6 766
décaissement						-8 426			-8 426
Réserves pour réinvestissements					1 600 000				1 600 000
Résultat avant modification comptable								3 217 587	3 217 587
Effets de modifications comptables								582 198	582 198
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 326 755</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 002 496</b>	<b>8 570</b>	<b>3 799 785</b>	<b>32 357 106</b>
affectation AGO du 09/05/2012		3 245			1 539 106		2 257 434	-3 799 785	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						8 193			8 193
décaissement						-8 167			-8 167
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								4 197 207	4 197 207
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>3 139 106</b>	<b>1 002 522</b>	<b>404 004</b>	<b>4 197 207</b>	<b>34 692 339</b>
affectation AGO du 21/05/2013					2 152 900		2 044 307	-4 197 207	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 268			9 268
décaissement						-11 659			-11 659
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								3 670 405	3 670 405
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>5 292 006</b>	<b>1 000 131</b>	<b>187 311</b>	<b>3 670 405</b>	<b>36 099 353</b>
affectation AGO du 10/06/2014					1 334 000		2 336 405	-3 670 405	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 383			9 383
décaissement						-12 799			-12 799
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								5 417 406	5 417 406
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>6 626 006</b>	<b>996 715</b>	<b>262 716</b>	<b>5 417 406</b>	<b>39 252 343</b>
affectation AGO du 08/04/2015			390 406		2 500 000		2 527 000	-5 417 406	
dividendes							-2 527 000		-2 527 000
encaissement						14 414			14 414
décaissement						-14 759			-14 759
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								6 057 461	6 057 461
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>5 109 906</b>	<b>6 600 000</b>	<b>9 126 006</b>	<b>996 370</b>	<b>262 716</b>	<b>6 057 461</b>	<b>42 782 459</b>
affectation AGO du 10/05/2016					2 566 800		3 490 661		6 057 461
Report à nouveau								-3 490 661	-3 490 661
dividendes			-2660000						-2 660 000
encaissement						16 261			16 261
décaissement						-15 413			-15 413
Réserves pour réinvestissements								-2 566 800	-2 566 800
Résultat avant modification comptable								5 122 865	5 122 865
Effets de modifications comptables									
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>2 449 906</b>	<b>6 600 000</b>	<b>11 692 806</b>	<b>997 218</b>	<b>3 753 377</b>	<b>5 122 865</b>	<b>45 246 172</b>

## Extraits des statuts



**EXTRAITS DES STATUTS**

**INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES**

**ET AFFECTATION STATUTAIRES DES RESULTATS**

## TITRE V

### ASSEMBLEES GENERALES

#### DISPOSITIONS COMMUNES

##### ARTICLE 29:

L'assemblée générale régulièrement constituée et convoquée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée régulièrement prises obligent tous les actionnaires même les absents, dissidents ou incapables.

##### ARTICLE 30: CONVOCATION DES ASSEMBLEES

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice aux jour, heure, et lieu indiqués par l'avis de convocation.

En cas de nécessité, l'Assemblée Générale peut être convoquée par:

- le ou les commissaires aux comptes
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent (3%) du capital social.
- le liquidateur
- les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les Assemblées Générales ne peuvent se tenir quelle qu'en soit la nature avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Les Assemblées Générales Extraordinaires réunies sur deuxième ou troisième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrites par la loi.

Les actionnaires qui en ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.



### **ARTICLE 31: DROIT DE SIEGER A UNE ASSEMBLEE GENERALE**

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois l'Etat Tunisien, les Collectivités publiques si elles sont actionnaires sont valablement représentées par leurs représentants légaux; les Sociétés sont valablement représentées soit par leurs représentants légaux soit par un mandataire nommément désigné, les mineurs ou interdits par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le représentant légal, le mandataire, le tuteur soit personnellement actionnaire.

Le nu propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délai de leur production sont sous toutes réserves de ce qui précède, déterminés par le Conseil d'Administration.

### **ARTICLE 32: CONDITIONS POUR SIEGER OU SE FAIRE REPRESENTER**

Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au Siège trois jours avant la réunion.

Toutefois le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

### **ARTICLE 33: REGLEMENT DES ASSEMBLEES GENERALES**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou en son absence par un administrateur spécialement désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration ( commissaires aux comptes, liquidateurs ) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent tant par eux mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domicile des actionnaires présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires et certifiée par le bureau; elle est déposée au Siège Social et doit être communiquée à tout requérant.

#### **ARTICLE 34: L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont notifiés à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

#### **ARTICLE 35: DROIT DE VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitations, sauf exceptions légales.

Les votes ont lieu soit à main levée soit par un appel nominatif soit par correspondance. En cas de vote par correspondance le vote émis doit être adressé à la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce vote n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

#### **ARTICLE 36: PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux établis conformément à l'article 285 du code des sociétés commerciales et signés par les membres composant le bureau .

Les copies ou extraits de ces procès verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés soit par le Président du Conseil soit par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président soit par tout autre administrateur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un des liquidateurs ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.



## L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### ARTICLE 37: CONSTITUTION

Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataires, doivent posséder au moins 10 actions libérées des versements exigés. Ils doivent justifier de leurs identités.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers ( 1/3 ) au moins du Capital Social après déduction, s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu de dispositions législatives, réglementaire ou statutaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

### ARTICLE 38: POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales. Elle entend également le rapport des commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré ainsi que leurs rapports spéciaux prescrits par la législation en vigueur.

Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la Société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Extraordinaire.

Elle discute, approuve, redresse ou rejette le bilan et les comptes.

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle si elle n'a pas procédé de la lecture du rapport des commissaires.

Elle fixe les dividendes à répartir sur la proposition du Conseil d'Administration.

Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les Administrateurs ou les Commissaires et ratifie, s'il y a lieu, les nominations provisoires d'Administrateurs faites par le Conseil.

Elle détermine l'allocation du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution de fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante.

Elle confère au Conseil les autorisations nécessaires pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents Statuts.

## **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **ARTICLE 39: CONSTITUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés ayant droit au vote.

### **ARTICLE 40: POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux Statuts toutes modifications qu'elles soient à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la Société.

Elle peut décider, notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif, de:

- L'augmentation ou la réduction du Capital Social,
- Sa division en actions d'un taux autre que celui de CENT DINARS sans être inférieur à CINQ DINARS,
- La prorogation ou la réduction de durée de la Société,
- Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés constituées ou à constituer.

### **ARTICLE 41: QUORUM**

Les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, ne sont pas régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du Capital Social.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée peut être convoquée à nouveau et elle délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du Capital Social.



A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Dans toutes ces Assemblées Générales, le quorum est calculé après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractères constitutifs, des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

## TITRE VI

### BILAN SOCIAL ET REPARTITION DES BENEFICES

#### ARTICLE 42: EXERCICE SOCIAL

L'exercice Social commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre.

Par exception, le premier exercice comprend le temps écoulé depuis la constitution de la Société jusqu'au 31 Décembre de l'année suivante.

#### ARTICLE 43: ETATS FINANCIERS ET RAPPORT DU CONSEIL

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration établit les états financiers de la société conformément à la loi relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables sectorielles des assurances.

Le conseil d'administration doit annexer au bilan un état des cautionnements, avals et garanties données par la société et un état des sûretés consenties par elle.

Il doit conjointement aux documents comptables, présenter à l'assemblée générale un rapport annuel détaillé sur la gestion de la société.

Les états financiers et le rapport annuel doivent être mis à la disposition des commissaires aux comptes quarante cinq jours au moins avant la date de l'assemblée générale. Ils doivent être tenus à la disposition des actionnaires, au siège, quinze jours au moins avant la date de la dite assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social a le droit d'obtenir, à tout moment, des copies des documents sociaux visés à l'article 201 du code des sociétés commerciales, des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux trois derniers exercices, ainsi que des copies des procès verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices. Les actionnaires réunis détenant cette fraction du capital ont le droit de se faire communiquer les documents cités et de se faire représenter par un mandataire pour exercer ce droit en leur nom.

#### ARTICLE 44: AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfices, la Société étant tenue de constituer, dans les conditions prévues par la législation en vigueur et celles concernant plus spécialement l'activité d'Assurance, toutes réserves obligatoires, amortissements et provisions.



Le Conseil d'Administration pourra décider le prélèvement des sommes qu'il jugera convenable de fixer pour la constitution de réserve spéciale, d'un fonds de prévoyance ou pour d'autres attributions.

Le fonds de prévoyance pourra être affecté notamment, suivant ce qui sera décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire sur la proposition du Conseil d'Administration à l'amortissement total ou partiel des actions.

Sur le surplus des bénéfices ainsi déterminés par le Conseil, diminués le cas échéant, des pertes antérieures et augmentés des reports bénéficiaires déjà approuvés par l'Assemblée Générale, il sera prélevé les sommes ci après dans l'ordre suivant:

1- CINQ POUR CENT ( 5%) des bénéfices de l'exercice pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au Dixième du Capital Social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve descend au dessous de cette fraction.

2- Le surplus est mis à la disposition de l'Assemblée Générale qui peut sur la proposition du Conseil, affecter toutes sommes qu'elle jugera utile, soit à des fonds d'amortissements supplémentaires ou spéciaux soit à la constitution de réserves extraordinaires ou spéciales ou de fonds de prévoyance, soit à des reports à nouveau, soit à une distribution totale ou partielle.

L'Assemblée peut toujours décider la mise en distribution de toutes sommes à prélever sur les réserves facultatives dont elle a légalement la disposition.